



# L'UFAP UNSa Justice reçue par le chef d'établissement

CP Toulon La Farlede

Le 05 mai 2025

Suite à notre courrier du 22 avril 2025 adressé au chef d'établissement du CP Toulon-La Farlède concernant l'attaque de la PEP à la kalachnikov, l'**UFAP UNSa Justice** a été reçu ce vendredi 02 mai afin d'échanger sur nos propositions de sécurisation des personnels et du site de Toulon-La Farlède.

## **1 : Anonymisation systématique des personnels dans les procédures administratives et judiciaires**

Cette pratique est en cours de validation surtout pour les CRP et CRI mais vous pouvez d'ors et déjà vous identifier avec votre code Harmonie. Attention lors de ces procédures, il vous faut mettre l'adresse du centre pénitentiaire et non pas votre adresse personnelle.

## **2 : Pose de blindage sur les porte SAS véhicules et SAS piétons**

La demande de l'**UFAP UNSa Justice** a été entendue. Une réflexion est en cours pour trouver des solutions techniques afin de sécuriser les deux portes (SAS piétons et SAS véhicules).

## **3 : Sécurisation de l'accès au site**

La proposition de l'**UFAP UNSa Justice** qui consiste en la pose d'un portail et une sécurisation par des clôtures a été retenue. Ce dernier va être installé juste après le virage de l'entrée du site. Ce dernier sera ouvert la journée et fermé la nuit avec commande de l'ouverture par l'agent PEP. Un devis est en cours afin de clôturer l'ensemble des lieux. De la SAS jusqu'à l'entrée de la zone (300 m de clôture d'une hauteur de 2m). Du concertina va être posé à la SAS vers le bassin de rétention.

Pour éviter le stationnement sauvage autour du rond point face à la PEP, il sera installé une signalisation d'interdiction de stationner après le futur portail afin de permettre aux forces de l'ordre d'effectuer des contrôle et de pouvoir verbaliser.

#### **4 : Parking des personnels**

Le code d'accès au parking va être changé et une étude et un devis sont en cours pour la pose de brise vue (identique au PREJ) sur le grillage du parking du personnel comme l'a demandé l'**UFAP UNSa Justice** dans son courrier.

#### **Lors de cette bilatérale, nous avons également abordé la problématique des rappels des agents.**

L'**UFAP UNSa Justice** a demandé plus de transparence concernant les deux situations de rappels des agents :

- La première concerne les rappels anticipés :

Le service des agents doit anticiper en diffusant les dates où il y a besoin de monde (détention-brigade-poste fixe)

L'agent à la souplesse des dates de rappels en fonction de ses disponibilités.

- La deuxième concerne les rappels suite à l'absentéisme de dernière minute :

La priorité des rappels se fera sur les agents volontaires à revenir.

Attention, pas de dépassement des 108 heures pour éviter les paniers d'heures supplémentaires.

Les agents n'ayant pas encore fait la demande pour effectuer des heures peuvent se manifester par le biais d'un CRP adressé à la Direction.

Le bureau local reste à votre disposition et à votre écoute pour d'éventuels échanges.

Le Bureau local  
**UFAP UNSa Justice**